

**Observatoire départemental de sécurité routière**  
*Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche*



# ***Bilan de l'accidentologie dans la Manche. Année 2015***

*Mai 2016*

***476 accidents dont 27 mortels  
29 tués et 618 blessés***

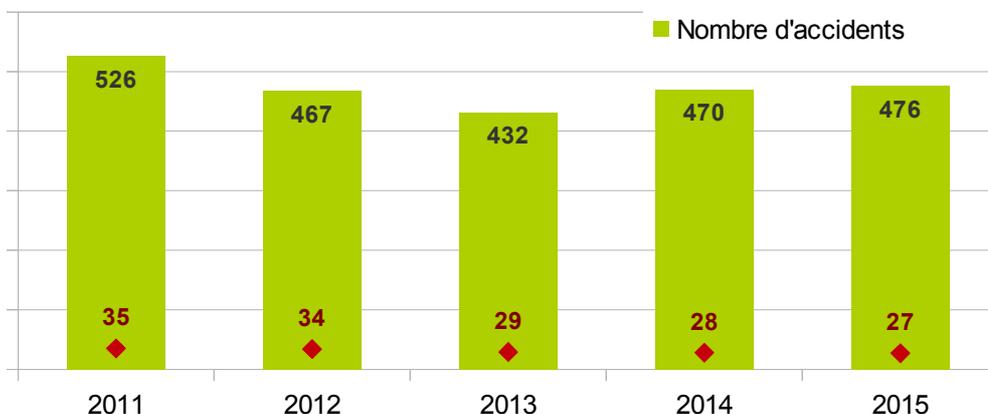


PRÉFET DE LA  
MANCHE



**Le bilan de l'accidentologie sur les routes de la Manche en 2015 est de 476 accidents, dont 27 mortels qui ont causé 618 blessés et 29 tués.**

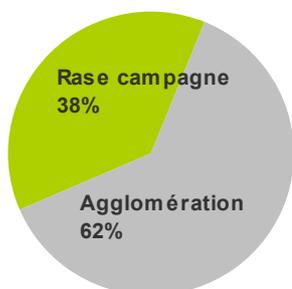
Ces chiffres sont stables par rapport à ceux enregistrés en 2014 mais confirment la légère hausse du nombre des accidents survenue après trois années consécutives de baisse.



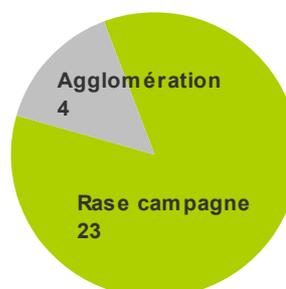
**Où les accidents ont-ils eu lieu ?**

Les accidents **corporels** sont majoritaires **en agglomération**. Cette répartition s'inverse complètement dans le cas des accidents **mortels**, très majoritaires **en rase campagne**.

Localisation des accidents corporels

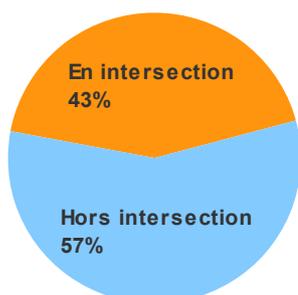


Localisation des accidents mortels

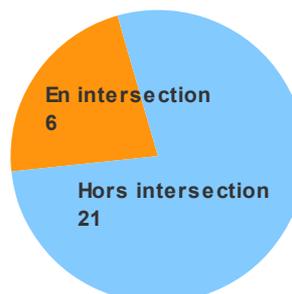


Les accidents **corporels** sont légèrement plus nombreux hors intersection. Cette constatation est plus marquée dans les accidents **mortels** qui se produisent à 80 % **en dehors des carrefours**.

Localisation des accidents corporels



Localisation des accidents mortels

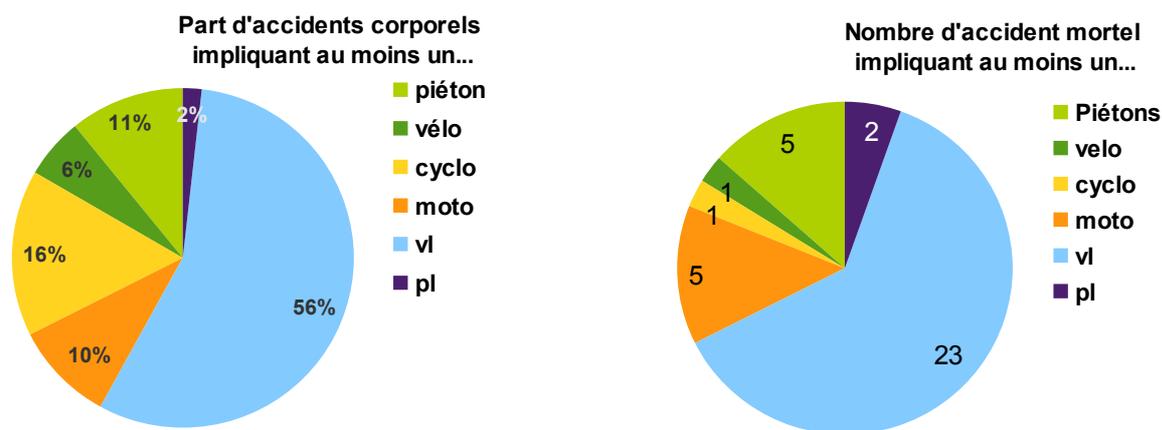


## Quels sont les véhicules impliqués dans les accidents ?

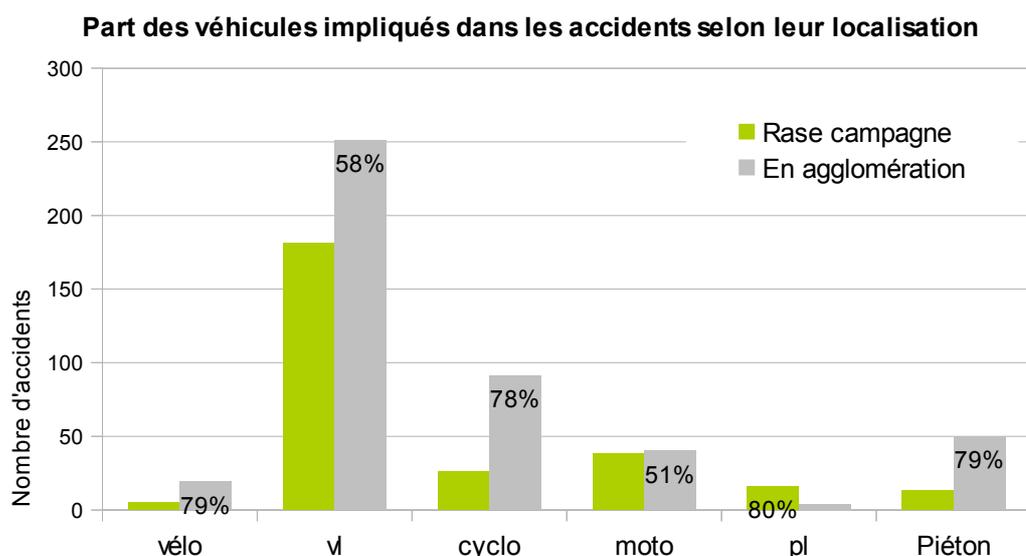
Le véhicule le plus impliqué dans les accidents, **corporels ou mortels**, est la **voiture** qui est également le moyen de déplacement le plus utilisé dans le département.

Concernant les autres modes de déplacement impliqués dans les **accidents corporels**, on retrouve les **cyclos**, puis les **piétons**. Ces chiffres sont conformes à la tendance observée sur les cinq dernières années.

Pour les **accidents mortels**, les **piétons** et les **motos** sont les plus impliqués après les voitures.



Comme vu au paragraphe précédent la majorité des **accidents** ont lieu **en agglomération**. C'est particulièrement marqué pour les **piétons**, les **vélos** et les **cyclos**. Concernant les **motos**, la part d'accidents en ville et en campagne est identique, quant aux **poids-lourds**, ils sont plus impliqués dans les accidents **en campagne**.



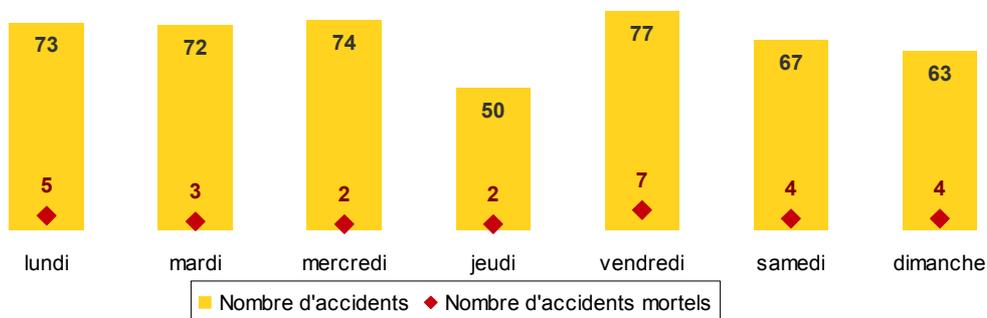
## Quand ont eu lieu les accidents ?

Les **trois quarts des accidents corporels** se déroulent **de jour**. Concernant les accidents mortels, ils surviennent eux aussi majoritairement de jour, mais la part est moins importante (moins des deux tiers).



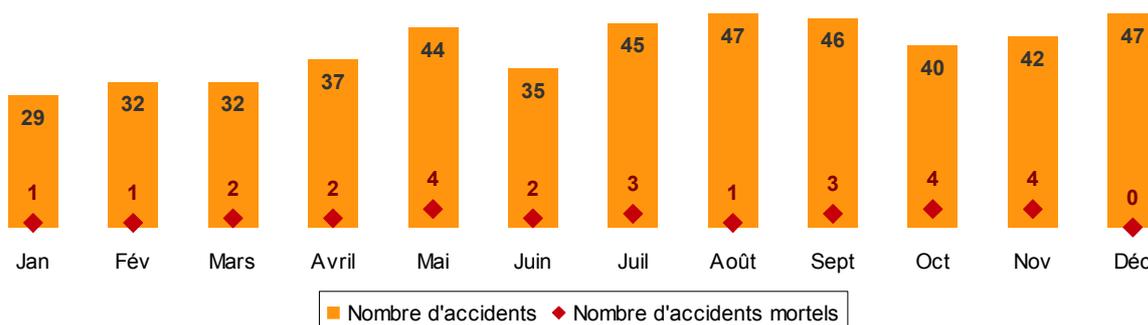
Concernant les jours où surviennent les accidents corporels, on enregistre en moyenne **75 accidents par jour en semaine**, à l'exception des jeudis (50) et **65 accidents par jour le week-end**. La différence entre jours de semaine et jours de week-end peut s'expliquer par une diminution des trajets quotidiens domicile-travail qui génèrent des pics de trafic et donc de conflits éventuels.

répartition selon les jours de la semaine



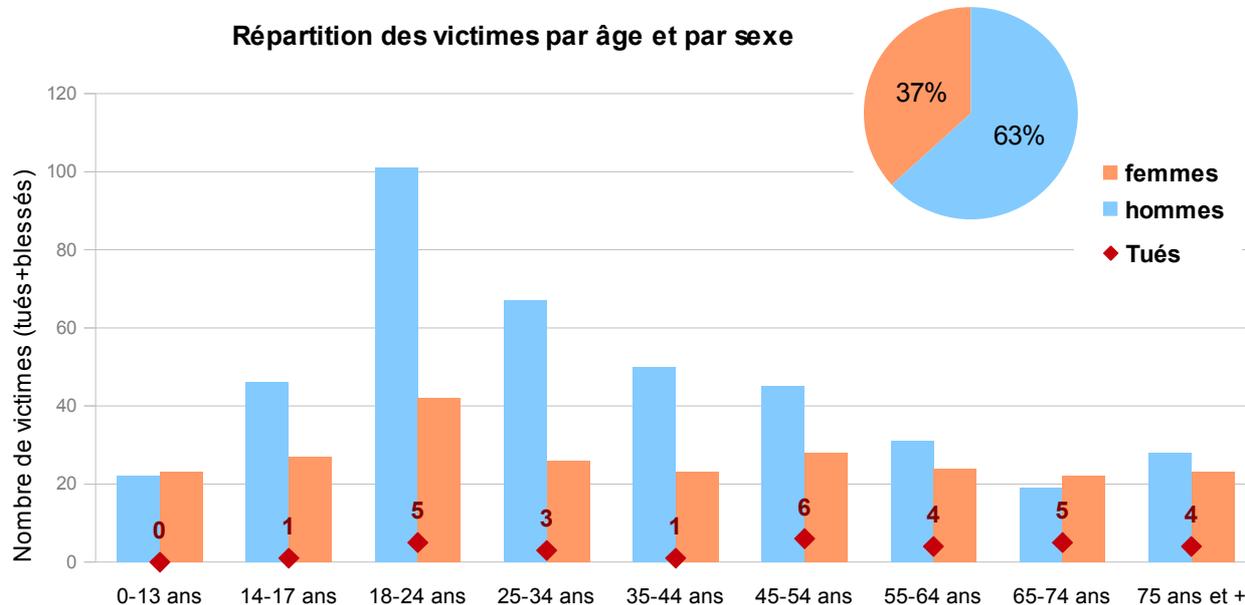
La répartition des accidents corporels par mois tout au long de l'année montre une augmentation très nette entre le premier et le **second semestre, +10 accidents en moyenne**.

répartition selon les mois de l'année



## Qui sont les victimes ?

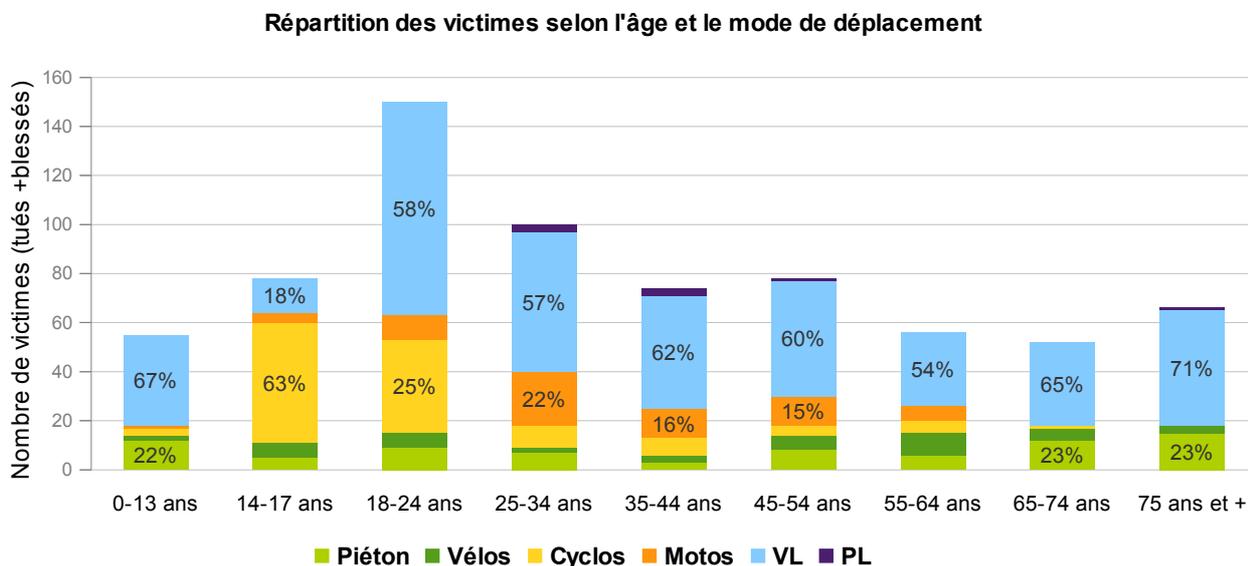
**Les victimes**, tués et blessés, sont des **hommes** (67%), **jeunes** (40% ont moins de 25 ans). La part des victimes masculines augmente par rapport à celle observée lors de l'étude menée sur la période 2010-2014 (+3%).



Les victimes sont sujettes à des accidents qui reflètent le mode de déplacement selon leur âge :

- les moins de 13 ans, majoritairement en voiture (passagers) ou à pied ;
- les 14-17 ans, majoritairement à cyclo ;
- les 18-25 ans, en voiture ou à cyclo ;
- les 25-54 ans, principalement en voiture, mais aussi à moto ;
- les 55-64 ans, pour moitié en voiture et pour le reste, multimodaux ;
- les seniors, principalement en voiture ou à pied.

Cette tendance est identique à celle observée lors des études précédentes.



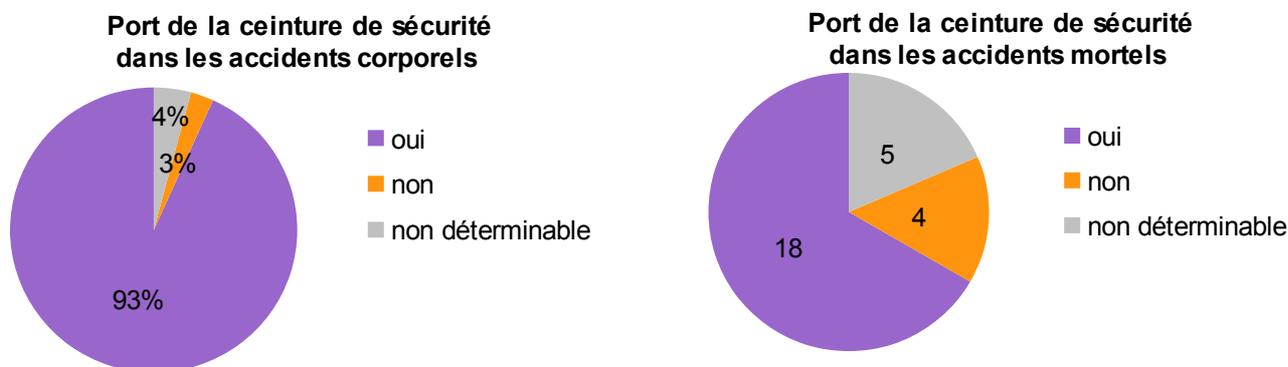
## Quels facteurs aggravants dans les accidents ?

Un usager était alcoolisé dans **14 % des accidents corporels** et **41 % des accidents mortels**. Ces chiffres sont dans la tendance observée lors des cinq dernières années.

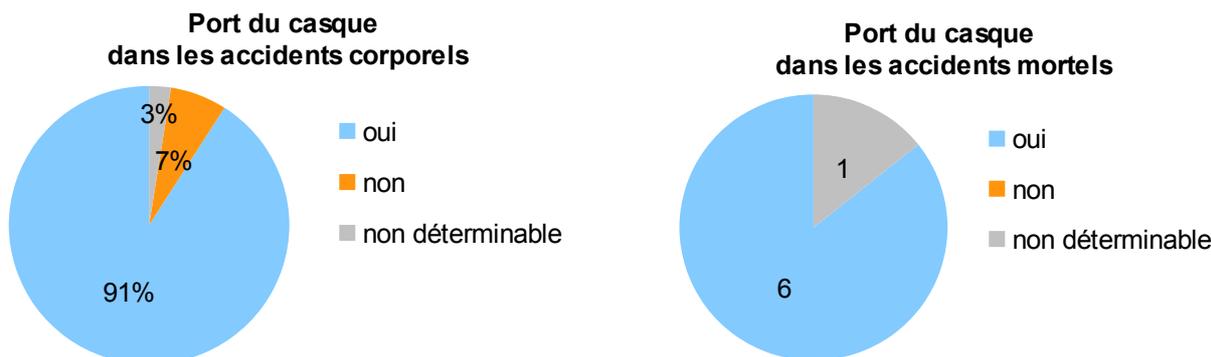


Concernant les stupéfiants, il n'y a pas d'analyse systématique lors des accidents corporels, donc pas d'étude possible. En revanche, **5 usagers** ont été contrôlés **positifs** à au moins un **produit stupéfiant** dans **les 27 accidents mortels**, le double des années précédentes.

La **ceinture de sécurité** est utilisée par **plus de 90 %** des usagers dans les accidents corporels, à l'avant et à l'arrière. En revanche, dans les accidents mortels, on enregistre quatre usagers non ceinturés sur 24 impliqués, dont **trois sont décédés, éjectés du véhicule**.



Le **casque** est porté et attaché correctement par les usagers circulant en deux-roues motorisés dans plus de **90 %** des accidents corporels. Pour un usager impliqué dans un accident mortel alors qu'il circulait sur un deux-roues motorisé, il n'a pas été possible de déterminer si il était porteur du casque ou non. Les autres étaient tous porteurs du casque.



## ***Quelles infractions constatées par les forces de l'ordre ?***

En 2015, policiers et gendarmes ont effectué 138 000 dépistages d'alcoolémie, dont 2 500 étaient positifs, soit en moyenne 7 usagers par jour en état d'alcoolémie alors qu'ils circulaient sur la voie publique.

Les forces de l'ordre soumettent également les usagers de la route à des tests de stupéfiants, mais de manière plus ciblée. 650 tests ont ainsi été pratiqués, 50 % de ces tests étaient positifs.

Concernant les excès de vitesse,

- 70 000 ont été constatés par les radars fixes implantés dans la Manche ;
- 17 000 ont été constatés par les radars mobiles ou embarqués ;
- 8 000 ont été constatés lors de contrôles fait en dehors de ces matériels automatiques.

Concernant les autres règles de circulation,

- 2 000 infractions ont été relevées pour franchissement de feu rouge par les radars automatiques et 300 par des agents des forces de l'ordre ;
- 800 infractions ont été relevées pour non respect de l'arrêt au stop et 200 pour franchissement de ligne continue.